

L'honorable Claudette Tardif
Présidente du Comité sénatorial permanent des langues officielles
Le Sénat du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

Madame la Sénatrice,

Conformément à l'article 12-24(1) du Règlement du Sénat, et au nom du gouvernement du Canada, nous avons le plaisir de répondre au Rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles intitulé *Horizon 2018 : Vers un appui renforcé à l'apprentissage du français en Colombie-Britannique* (le Rapport). Nous tenons à remercier le Comité pour les efforts déployés afin de produire ce rapport et à exprimer notre gratitude à toutes les personnes qui ont présenté leurs points de vue devant le Comité.

Le gouvernement partage les avis du Comité et aimerait assurer celui-ci que ses recommandations informent l'appui du gouvernement aux deux langues officielles. Le gouvernement reconnaît l'importance du respect des droits linguistiques des minorités en matière d'éducation accordés en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Le respect de ces droits est essentiel à la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada. De plus, conformément à la *Loi sur les langues officielles*, le gouvernement est fermement résolu à appuyer la reconnaissance et l'utilisation de l'anglais et du français dans la société canadienne en soutenant de manière continue l'enseignement dans la langue de la minorité et l'apprentissage de la langue seconde.

Un certain nombre de recommandations soulèvent des questions qui sont abordées dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan d'action pour les langues officielles (le Plan d'action) et des négociations en cours concernant le prochain Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde entre le gouvernement et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Le gouvernement a examiné attentivement les recommandations du Comité et tient à assurer qu'elles sont prises en compte. Le gouvernement a hâte de présenter son Plan d'action et son Protocole au Comité ainsi qu'aux Canadiens, dès qu'ils seront finalisés.

L'information suivante est représentative de l'engagement continu du gouvernement à l'égard des deux langues officielles, ainsi que des communautés francophones et anglophones vivant en situation minoritaire, en particulier dans le domaine de l'apprentissage du français.

Consultations sur le prochain Plan d'action et Protocole

Le gouvernement souscrit aux observations du Comité soit de répondre aux besoins de la minorité linguistique en matière d'infrastructure scolaire; de s'assurer que les Canadiens connaissent les avantages de l'enseignement en français et du bilinguisme; d'appuyer les étudiants dans le continuum en éducation, de la petite enfance aux études postsecondaires; d'améliorer l'accès à l'apprentissage du français comme langue seconde; d'accroître le bilinguisme des jeunes; et d'avoir une forte coopération intergouvernementale en matière d'éducation et de services.

L'élaboration du nouveau Plan d'action est en cours, à partir notamment du résultat des vastes consultations publiques pancanadiennes conduites en 2016. Vingt-deux tables rondes ont ainsi été tenues à travers le pays, de juin à novembre 2016, rassemblant plus de 350 participants. Un questionnaire en ligne a permis à 6 375 canadiens de faire valoir leur perspective au sujet des langues officielles. Plus de 100 mémoires d'organismes et de personnes intéressées ont également été reçus. Les premiers constats de ces consultations ont été présentés le 8 décembre dernier à plus de 100 représentants des réseaux d'organismes porte-paroles œuvrant en milieux minoritaires et à la promotion de la dualité linguistique.

Les observations du Comité font écho à celles soulevées par les intervenants du milieu de l'éducation pendant les consultations sur le Plan d'action et le Protocole. Le gouvernement a déjà pris des mesures par rapport à celles-ci en préparation pour la négociation du prochain Protocole.

Pour la première fois en juillet 2017, le gouvernement a conclu une entente avec la Fédération nationale des conseils scolaires francophones, la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada et la Commission nationale des parents francophones. L'entente formalise la volonté du gouvernement de reconnaître les priorités des communautés francophones minoritaires (p. ex. consultations, dépenses admissibles, reddition de comptes et reconnaissance du continuum en éducation) lors de la négociation du prochain Protocole, et l'engage à tenir compte de ces priorités au cours des négociations. Les négociations sont actuellement en cours avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Le gouvernement continuera de collaborer étroitement avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire afin que les prochaines ententes bilatérales en éducation, avec les provinces et les territoires, continuent de répondre à leurs besoins et priorités en plus d'inclure des mesures de reddition de comptes efficaces.

Le nouveau Plan d'action répondra aux préoccupations du Comité et reprendra ce qui a été entendu durant les consultations. La vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire et le bilinguisme demeurent une priorité pour les Canadiens et le gouvernement.

Infrastructure

Le gouvernement considère que les recommandations du Comité relatives à l'infrastructure, au manque d'espaces scolaires et au surpeuplement comme de véritables problèmes qui touchent les écoles de la minorité linguistique. Le budget de 2017 s'engage à investir 80 millions de dollars supplémentaires sur 10 ans pour la modernisation et la construction d'infrastructures éducatives communautaires dans des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Quatre millions de dollars seront disponibles en 2018-2019 et le gouvernement travaillera avec les provinces et les territoires pour étudier le financement de projets dans les communautés, notamment des centres de la petite enfance en milieu scolaire de même que la modernisation et la construction d'infrastructures éducatives communautaires.

Apprentissage et garde des jeunes enfants

Le gouvernement partage l'avis du Comité selon lequel l'appui à l'apprentissage et à la garde de jeunes enfants sont indispensables à la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Afin d'aider les enfants canadiens à obtenir le meilleur départ possible dans la vie, le gouvernement, de concert avec les provinces et les territoires, a annoncé le nouveau Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde d'enfants le 12 juin 2017. Le Cadre jette les bases qui amèneront les gouvernements à travailler à la concrétisation d'une vision commune à long terme, selon laquelle tous les enfants du Canada profiteront d'un environnement enrichissant grâce à des services de qualité en matière d'apprentissage et de garde d'enfants. Les gouvernements se sont engagés à appuyer la mise sur pied de systèmes de garde des jeunes enfants qui sont respectueux de la langue et de la culture et, plus particulièrement, qui reconnaissent les besoins uniques des communautés francophones et anglophones.

Le Cadre énumère les indicateurs sur lesquels les provinces et les territoires devraient faire rapport en fonction de leur investissement des fonds fédéraux. Un indicateur sur l'inclusion demande le nombre d'enfants qui bénéficient des programmes et/ou le nombre de programmes conçus pour les enfants de diverses populations, y compris les enfants de communautés francophones et anglophones en situation minoritaire.

Un accord bilatéral a été conclu avec la province de l'Ontario le 16 juin 2017. Grâce à cet accord, 435 millions de dollars seront investis afin que les services de garde accrédités de grande qualité et les services d'apprentissage pour les jeunes enfants soient plus accessibles et abordables. Au titre de cet accord, la province de l'Ontario prendra en considération les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire au moment d'élaborer ses programmes et ses politiques. L'Ontario créera de nouveaux Centres d'excellence régionaux pour offrir des possibilités de formation et de perfectionnement professionnel, et l'un de ces centres sera consacré au volet francophone. Les Centres d'excellence tiendront compte des besoins particuliers, tels que la langue, dans le développement de ces réseaux spécialisés.

Le 29 août 2017, un accord bilatéral a été conclu avec l'Île-du-Prince-Édouard qui réaffirme l'engagement fédéral et l'appui aux besoins uniques de la province en matière d'apprentissage et de garde de jeunes enfants. L'accord alloue 10,5 millions de dollars à l'Île-du-Prince-Édouard. Le financement sera axé sur l'apprentissage et l'accès aux services de garde pour les enfants vulnérables, comme les nourrissons, les enfants d'âge préscolaire, les enfants dont les parents sont des travailleurs saisonniers, ou avec des horaires de travail non usuels, ainsi que les populations sous-desservies, y compris les familles de nouveaux arrivants et les communautés acadiennes et francophones.

Le 30 août 2017, le très honorable Justin Trudeau, Premier ministre du Canada, et l'honorable Brian Gallant, premier ministre du Nouveau-Brunswick, ont annoncé une entente en vertu de laquelle le gouvernement investira près de 30 millions de dollars pour améliorer l'apprentissage et la garde des enfants d'âge préscolaire au Nouveau-Brunswick. Ces investissements transformeront au moins 300 fournisseurs de services de garde d'enfants en centres de la petite enfance reconnus du Nouveau-Brunswick, offrant plus d'espaces de qualité, des structures tarifaires plus abordables, en plus de mettre en œuvre des politiques et des lignes directrices d'inclusion pour les communautés minoritaires francophones. Au cours des prochains mois, le gouvernement travaillera avec d'autres provinces et territoires pour conclure des ententes bilatérales de trois ans qui répondront à leurs besoins particuliers en matière d'apprentissage et de garde.

Le 20 septembre 2017, les gouvernements du Canada et du Nunavut ont conclu un accord bilatéral sur trois ans qui confirme l'engagement et le soutien des deux parties à l'égard des besoins particuliers du Nunavut en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Cet accord prévoit des investissements d'un peu plus de sept millions de dollars sur trois ans au Nunavut pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Le financement que recevra le territoire sera principalement consacré aux programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, dans le but d'aider les parents, les familles et les collectivités à offrir le meilleur avenir possible à leurs enfants.

Immigration

Tout comme le Comité, le gouvernement reconnaît l'importance de mettre en œuvre des stratégies d'immigration pour augmenter l'immigration francophone, promouvoir davantage les communautés francophones en milieu minoritaire et améliorer les services d'établissement. Le gouvernement a déjà pris des mesures qui correspondent aux préoccupations du Comité à cet égard. La réponse du gouvernement au Rapport du Comité permanent des langues officielles intitulé *Vers un nouveau plan d'action pour les langues officielles et un nouvel élan pour l'immigration francophone en milieu minoritaire* (avril 2017) présente un survol complet des mesures prises jusqu'à présent.

Dans le cadre du protocole d'entente d'établissement en vigueur entre le Canada et la Colombie-Britannique (2016), il est possible de s'assurer que les immigrants francophones sont mieux informés des possibilités de services d'enseignement en français offerts dans la province

Le gouvernement poursuivra sa collaboration actuelle avec les provinces et les territoires pour veiller à ce que les nouveaux arrivants adultes qui désirent une formation linguistique axée sur l'établissement connaissent leurs aptitudes linguistiques par rapport à leurs objectifs d'établissement afin d'accéder aux possibilités d'apprentissage dont ils ont besoin pour améliorer leurs compétences linguistiques (en fonction de leur niveau d'aptitudes, de leurs objectifs pour le marché du travail et de leurs besoins en matière d'intégration sociale).

Collecte de données

Le gouvernement reconnaît également que pour respecter leurs obligations en vertu de l'article 23, les gouvernements provinciaux et territoriaux doivent posséder les informations pertinentes et fiables sur les ayants droit, pour faire en sorte qu'ils puissent accéder à l'éducation à laquelle ils ont droit en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Le gouvernement du Canada, dans son rôle de chef de file en matière de langues officielles, s'engage à soutenir les gouvernements provinciaux et territoriaux à cet égard. À cette fin, le gouvernement a demandé à Statistique Canada de trouver le moyen le plus approprié de recueillir ces données fondées sur des considérations d'ordre scientifique et professionnel, incluant une évaluation approfondie du potentiel et des limites des diverses méthodes de collecte. Dans le but de faciliter ce travail, Statistique Canada formera un groupe de travail qui étudiera le dénombrement des ayants droit et fournira des conseils d'experts de l'extérieur.

De plus, dans le cadre de son processus de consultation publique officiel sur le contenu du recensement de 2021, un questionnaire a été lancé le 11 septembre 2017. Statistique Canada tente activement de rejoindre les communautés de langue officielle en situation minoritaire, les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que d'autres intervenants pour discuter des besoins en matière de données sur les ayants droit. En outre, Statistique Canada examinera des questions potentielles qui pourraient être ajoutées au recensement de 2021.

Afin de s'assurer que les Canadiens sont informés des progrès du gouvernement pour répondre au besoin d'avoir des données exactes et de grande qualité sur les ayants droit, Statistique Canada publiera un rapport de ses travaux.

Terres fédérales

Enfin, la question de la vente et du transfert des anciennes terres fédérales pour la construction d'écoles de la minorité linguistique est complexe. Les décisions concernant la planification, l'affectation et l'approbation de l'utilisation des terrains de ces propriétés nécessitent l'intervention de multiples intervenants.

Le gouvernement appuie le besoin du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique d'obtenir des terres pour la construction d'une école de langue française. La ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, qui est responsable de la Société immobilière du Canada CLC limitée, a exercé son leadership pour réunir les intervenants concernés en vue d'atteindre cet objectif. Le gouvernement comprend que la Société immobilière du Canada CLC limitée, ainsi que ses partenaires de coentreprise des Premières nations, s'efforcera de collaborer avec la communauté (y compris le Conseil scolaire) tout en respectant le processus de planification de la ville de Vancouver, pour déterminer comment les futures

utilisations de cette propriété pourraient répondre au besoin pressant du Conseil scolaire d'acquérir les terres en vue de la construction de nouvelles écoles.

Cet enjeu à Vancouver a donné l'occasion au gouvernement de rappeler à toutes les institutions fédérales qu'elles doivent se conformer à la *Directive sur la vente ou le transfert des biens immobiliers excédentaires* du Secrétariat du Conseil du Trésor. Selon la Directive, les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont considérées comme un intervenant dont les besoins doivent être pris en compte, qu'il s'agisse de l'aliénation courante ou stratégique des terres fédérales.

Le gouvernement tient à assurer le Comité que des discussions intergouvernementales sur un certain nombre de recommandations sont en cours. Ces discussions font partie des préparatifs visant à renouveler le Protocole d'entente en éducation et à élaborer une nouvelle stratégie fédérale pour les langues officielles.

Veillez accepter, Madame la Sénatrice, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

L'honorable Jean-Yves Duclos, C.P., député
Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement
social

L'honorable Ahmed Hussen, C.P., député
Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la
Citoyenneté

L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée
Ministre du Patrimoine canadien

L'honorable Carla Qualtrough, C.P., députée
Minister of Public Services and Procurement